



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2012

Date d'affichage
29/02/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

L'an deux mille douze
Le lundi vingt sept février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Isabelle DAUPHIN EVENNOU (procuration à Christelle TREUPEL), François LE BESCOND

Secrétaire de Séance : Daniel ROPERS

PROGRAMME VOIRIE 2012

La Commission Voirie s'est réunie le 23 janvier 2012 pour étudier les propositions 2012. La commission a retenu le programme de la route de Kercharlès au carrefour du Valy.

Il est demandé de décider du programme de voirie à retenir pour 2012, d'autoriser le Maire à lancer la consultation d'entreprises conformément au Code des marchés Publics, d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2012 et de mandater le Maire pour faire toutes les démarches utiles pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Délibération n° 2012-2-9

Objet :

Programme de Voirie 2012

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 27 Février 2012

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
17/02/2012

Date d'affichage
29/02/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

Délibération n° 2012-2-10

Objet :
**Demande de contrat
d'association par l'école
du Sacré-Cœur**

L'an deux mille douze
Le lundi vingt sept février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT,
Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne
DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon
KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia
RIVOAL LOYARD - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle
TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Isabelle DAUPHIN EVENNOU
(procuration à Christelle TREUPEL), François LE BESCOND

Secrétaire de Séance : Daniel ROPERS

DEMANDE DE CONTRAT D'ASSOCIATION
PAR L'ECOLE DU SACRE-CŒUR

Par courrier en date du 2 février 2012, Monsieur Le Préfet nous
informe que la direction de l'enseignement catholique l'a saisi d'une
demande de contrat d'association formulée par l'école du Sacré-Cœur
de Pléhédel.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette
demande.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable par 11 voix contre le
contrat d'association, 1 voix pour et un vote blanc.

Le Maire
Yvon LE PUT



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2012

Date d'affichage
29/02/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

Délibération n° 2012-2-11

Objet :
**Délégation de maîtrise
d'ouvrage pour l'aire
de services de camping-cars**

L'an deux mille douze
Le lundi vingt sept février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT,
Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne
DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon
KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia
RIVOAL LOYARD - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle
TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Isabelle DAUPHIN EVENNOU
(procuration à Christelle TREUPEL), François LE BESCOND

Secrétaire de Séance : Daniel ROPERS

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AIRE DE SERVICE CAMPING-CARS

L'aménagement d'une aire de service pour camping-cars est prévu au
camping. La Communauté de communes assurera la maîtrise
d'ouvrage.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à confier la
maîtrise d'ouvrage à la CCPG, à signer la convention annexée et à
solliciter une modification au Conseil Général afin d'acter ce transfert
de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la clause de revoyure du
Contrat de Territoire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 2 mars 2012



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2012

Date d'affichage
29/02/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

L'an deux mille douze
Le lundi vingt sept février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Isabelle DAUPHIN EVENNOU (procuration à Christelle TREUPEL), François LE BESCOND

Secrétaire de Séance : Daniel ROPERS

ACHAT DES TERRAINS POUR LE PARKING DE L'ÉCOLE

Lors de l'élaboration du PLU, un emplacement réservé a été prévu sur deux parcelles de terrain situées près de l'école pour la création d'un parking. Un accord a été trouvé avec les propriétaires de ces terrains pour l'acquisition au prix de 15 € le m² d'une partie de la parcelle cadastrée C 553 d'une surface de 3059 m² (appartenant à Monsieur Pierre-Jean LE TALLEC) et de la parcelle C 536 d'une surface de 448 m² (appartenant à Monsieur Yves LUCAS), pour un montant total de 52 605 €uros.

La commune prendra à sa charge tous les frais afférent à cet acte, lesquels sont évalués à la somme de 3 050 €uros.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Délibération n° 2012-2-12

Objet :

**Achat des terrains pour
Le parking de l'école**

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 2 mars 2012



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Février 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2012

Date d'affichage
29/02/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

Délibération n° 2012-2-13

Objet :
Fournitures scolaires 2012

L'an deux mille douze
Le lundi vingt sept février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

Yvon LE PUT - Georges RAISON - François CLECH - Anne DELTHEIL - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Isabelle DAUPHIN EVENNOU (procuration à Christelle TREUPEL), François LE BESCOND

Secrétaire de Séance : Daniel ROPERS

FOURNITURES SCOLAIRES 2012

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 07 juillet 1983, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires individuelles, collectives et pédagogiques pour 2012 et leur communique les effectifs des deux écoles au 1^{er} janvier 2012 :

Ecole Albert Camus : 113 élèves domiciliés à Pléhédel

Ecole du Sacré-Cœur : 48 élèves domiciliés à Pléhédel

D'autre part, une somme de 6 900,00 €a été attribuée à l'école Albert Camus au titre des fournitures scolaires collectives et pédagogiques pour 2011.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif de 17,50 €uros par élève domicilié sur la commune au titre des dépenses de fournitures scolaires individuelles et maintient la somme de 6 900 €uros au titre des fournitures scolaires collectives et pédagogiques.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 2 mars 2012